

LES OUTILS POUR TON CAMP !

Besoin d'un coup pouce ? Bonne nouvelle, il existe plein d'outils sur des thématiques spécifiques pour t'aider toi et ton équipe dans l'organisation administrative et pédagogique de ton camp.

DES OUTILS POUR PRÉPARER TON CAMP



Outil du président (livret 4) Ton patro au camp, pour en savoir plus sur les responsabilités du président ou de la présidente et les démarches administratives. (📖)



Fou, le camp !, pour organiser un camp et une animation de qualité. (📖)

Tu peux toujours acheter la farde [Edition 2021] au prix de 10.5€ sur le ShoPatro



DES OUTILS POUR ANIMER



Game Box, pour des animations variées et originales. (📖)



Share & Play, pour trouver des animations n'importe quand et n'importe où avant ou pendant ton camp. Web app' GRATUITE à installer en raccourci sur ton smartphone : shareandplay.patro.be/



A travers chants, pour dynamiser les veillées, les temps libres, les rassemblements... (📖)



Kit Eval, pour imaginer des évaluations variées en équipe ou en section. (📖)



Kit Sens, pour créer des activités riches de sens et uniques. (📖)



Woodkit, pour animer en forêt et en rivière de manière respectueuse. (📖)

DES OUTILS POUR ASSURER LA SÉCURITÉ EN CAMP



Réflexes, pour réagir de manière adéquate aux différents bobos qui pourraient survenir durant le camp (carnet de poche). (📖)



Aux petits soins de santé, pour assurer une bonne gestion des soins quotidiens durant le camp. (📖)



Apied, à vélo, pour prévoir des déplacements en groupe en toute sécurité. (📖)

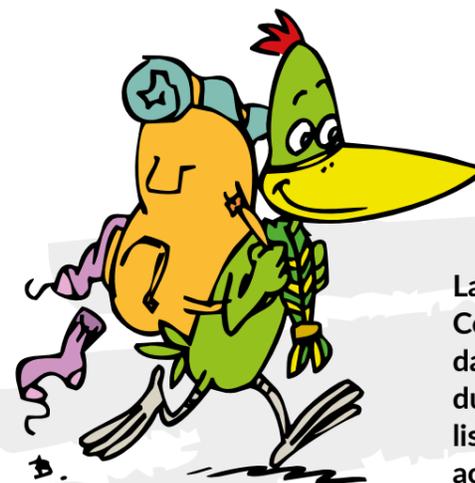


Les plantes toxiques, pour les reconnaître et réagir. (📖)

📖 Disponible sur www.shopatro.com

📖 Disponible sur www.patro.be/bibliotheque

CAP VERS LE CAMP 2024 !



La saison des camps est vue comme l'apothéose de l'année patro. Cependant, partir en camp ne s'improvise pas. Pour vous soutenir dans toutes les démarches administratives et l'apport pédagogique du camp, on te propose un guide pratico-pratique qui reprend une liste d'outils utiles ainsi qu'une ligne du temps pour ventiler les actions à mettre en place d'ici l'été.

DANS CETTE ENVELOPPE, TU RETROUVES AUSSI D'AUTRES ÉLÉMENTS UTILES POUR TON CAMP :

- ➔ La **charte pour les camps** afin de vous soutenir dans la mise en place d'une relation positive avec la commune qui vous accueille cet été. Par exemple, au niveau de l'organisation autour des déchets, des hikes, des feux de camp ou encore du bruit.
- ➔ 2 étiquettes avec les numéros d'appel de SOS Camp et du secrétariat du Centre Fédéral ;
- ➔ Une affiche pour découvrir les podcasts **totémisation** ;
- ➔ Une fiche contenant des infos pratiques pour la préparation de ton camp
- ➔ Le formulaire de demande d'analyse d'eau

CAMP SOLIDAIRE

Afin de rendre le camp accessible à ses membres, la Fédération propose un nouveau service : le **CAMP SOLIDAIRE**.

Ce dispositif de solidarité a pour objectif d'aider les familles ayant des difficultés financières en payant une partie du montant demandé pour le camp. Pour en bénéficier, le président du patro doit faire une demande individuelle au secrétariat.

COMMENT ?

- ➔ En envoyant un mail à secretariat@patro.be avec le nom des membres qui souhaitent une participation au camp solidaire, le nom de ton patro ainsi que le montant de ton camp.
- ➔ Tu peux faire cette demande jusqu'au **15 juin**.
- ➔ En fonction du nombre total des demandes, tu pourras recevoir jusqu'à max. **50€/enfant** en situation de précarité.* Ceci dans le but de te permettre de demander moins aux familles concernées.

*Dans la limite des fonds disponibles

CADRE D'ENGAGEMENT AU MOUVEMENT

Le Cadre d'Engagement au Mouvement (CEM), c'est une série de promesses que tout cadre s'engage à signer et à respecter. Ce sont des règles évidentes, mais dont il est bon de se rappeler et surtout d'y marquer son adhésion.

Le CEM est un appel à tous pour dire « **Chez nous, au Patro, et pour moi en tant qu'animateur, animatrice, président, présidente, on respecte les valeurs fondamentales qui s'y trouvent** ».

Grâce à cela, tu affirmes haut et fort que tu respectes tout ce qui est inscrit dans des textes importants et légaux tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention Européenne des Droits de l'Enfant, la Loi Belge et toutes les grandes règles d'encadrement émises par l'ONE.

Afin de pouvoir participer au camp, chaque membre, quelle que soit sa fonction, devra signer le CEM (cuisiniers, acc. Adultes et acc. de sens compris).



TOUTES LES RÉPONSES À TES QUESTIONS :
patro.be/cadre-engagement-mouvement/

OBLIGATOIRE ! ↗



Si tu as la moindre question, n'hésite pas à contacter le Centre Fédéral.
071 28 69 50 - secretariat@patro.be - MP sur Facebook Le Patro - MP sur Insta @patrofnp

LIGNE DU TEMPS



Disponible sur patro.be/bibliotheque



Explication dans la partie "Infos pratiques" du courrier



Accessible sur le site d'affiliation monpatro.be

Certaines des actions de la ligne du temps sont accompagnées d'un symbole correspondant à un chapitre de l'outil « Fou, le camp! » :



Intendance



Responsabilité



Finance



Infrastructure



Organisation



Santé



Animation



Communication

NEW



Envoie ta demande de potabilité de l'eau destinée à la consommation au SPW par courrier ou à l'adresse contrôle.eau@spw.wallonie.be. Le formulaire est joint à ce courrier.

MARS

TOP DÉPART

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET AOÛT

SEPTEMBRE

NEW

- Trouve un endroit de camp : Si tu n'as pas encore trouvé d'endroit de camp, consulte le site d'Atouts Camps atoutscamps.be, votrecamp.be ou la carte "Camper chez nos voisins" pour, peut-être, trouver la perle rare. Ton permanent ou ta permanente de régionale peut t'accompagner dans cette tâche.

CONSEIL : Au vu du manque d'endroits de camp provoqué par la réforme des rythmes scolaires, pense déjà à chercher un endroit de camp pour les années futures.

- Renseigne tous les camps de ton patro, même les camps à l'étranger, sur monpatro.be.
- Pour les camps à l'étranger, vérifie la sécurité du pays de destination sur le site du Ministère des Affaires Etrangères diplomatie.belgium.be/fr.

- **MAX 14 AVRIL :** Demande logistique et alimentaire (malles pédagogiques, tentes et vivres non périssables).

- **MAX 30 AVRIL :** Déclare tes camps sur monpatro.be car

- ▶ Cela te permettra de déclarer ton camp à l'ONE afin d'ouvrir un dossier de demande de subside.
- ▶ La fédération enverra pour toi la demande de circulation en forêt au chef de cantonnement de ton endroit de camp. Tu recevras un accusé de réception par la suite.

- Demande une assurance complémentaire (bâtiment, cuisinots, matériel spécifique, camp à l'étranger...).

- Vérifie que toutes les personnes qui seront présentes à ton camp ont signé le Cadre d'Engagement au Mouvement.

- Lis le règlement général de police qui parle de camp pour identifier quelles règles s'appliqueront à ton groupe cet été. D'une commune à l'autre, cela peut changer.

- Contacte la commune qui vous accueille au camp : Y a-t-il un Mr ou Mme Camp ? Quelles sont les spécificités à respecter dans cette commune ? Quelles sont les normes en termes de gestion et de tri des déchets ? Il est obligatoire de signaler votre camp **AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT VOTRE ARRIVÉE** à l'aide du document de signalement. A télécharger sur monpatro.be dans la partie camp. (après avoir clôturé les modifications)

- **15 JUIN MAX :** Demande une participation "camp solidaire" pour les enfants qui sont issus de familles ayant des difficultés financières.

- **AVANT LES CAMPS :** Mets à jour le listing complet des membres de ton patro qui seront présents au camp sur monpatro.be et renseigne tous les animateurs et les animatrices qui feront leur stage pratique cet été.

- Avant le camp : Téléphone à l'agent forestier pour confirmer le camp et identifier les zones accessibles, les informations à connaître...

- Consulte toutes les fiches santé des personnes présentes au camp.

- **AVANT LES CAMPS :** Imprime les attestations de présence au camp à remettre aux parents pour la déduction fiscale, ainsi qu'une attestation pour les mutuelles (remboursement partiel du prix du camp). Documents pré-complétés sur monpatro.be.

- **À VOTRE ARRIVÉE** au camp :
 - ▶ vérifie le contrat de location,
 - ▶ réalise l'inventaire du bâtiment avec le propriétaire,
 - ▶ sécurise les lieux,
 - ▶ prends les informations sur la gestion des déchets auprès du propriétaire ou de la commune. Attention, les règles varient d'une commune à l'autre. Vérification des horaires des parcs à container.

- Prends contact de manière positive avec les voisins qui sont probablement très sollicités durant la période des camps.

- En cas d'accident, complète la déclaration "sinistre au contrat individuel-accident" sur monpatro.be.

- **UNE URGENCE PÉDAGOGIQUE À GÉRER PENDANT TON CAMP ?** Contacte **SOS Camp** au 071 28 69 56.

- A partir du **1^{er} SEPTEMBRE** : vérifie les affiliations des membres de ton patro sur monpatro.be en supprimant ceux qui n'en font plus partie et en ajoutant les nouveaux.

- **30 SEPTEMBRE MAX :** Valide les membres présents au camp pour obtenir ton subside ONE. Les animateurs et animatrices qui suivent leur 2^e stage pratique durant le camp peuvent être comptabilisés dans le calcul des normes d'encadrement ! Veille bien à encoder leur stage pratique sur ton camp.

- Encode ton camp 2025 sur monpatro.be.

INFOS PRATIQUES

TRUCS ET ASTUCES

1. ESPACE PATRONNÉS, PARTIE "ORGANISER UN CAMP"



Cette partie de notre site internet www.patro.be est dédiée à l'organisation générale de ton camp. Tu y trouveras notamment le contenu de ce courrier ainsi que les réponses aux questions que tu te poses sur des thématiques spécifiques comme la communication ou bien les camps à l'étranger.

www.patro.be > Espace patronnés
> Organiser un camp



2. GESTION ADMINISTRATIVE DE TON CAMP



Grâce à l'encodage de ton camp et de tes membres via la « fiche camp », du site monpatro.be tu peux accéder à différents documents en partie complétés :

- le document de signalement de ton camp à la commune ;
- les attestations fiscales à remettre aux parents en fin de camp ;
- les attestations de la mutuelle

EN PRATIQUE :

POUR LE 30 AVRIL MAX :

- 📌 Encode tes camps : type de camp, lieu, date, tranche d'âges pour le camp...
- 📌 Déclare ton camp à l'ONE via l'onglet ONE puis « déclarer le camp à l'ONE »

AVANT LES CAMPS :

- 📌 Encode tous les participants, les animateurs en stage pratiques, les intendants,...
- 📌 Clique sur « voir les options avancées » puis « clôturer les modifications »

A LA FIN DES CAMPS :

- 📌 S'il y a eu des personnes en plus ou en moins, encode les en cliquant dans les options avancées « rouvrir les modifications »
- 📌 Quand tout est en ordre, va dans l'onglet ONE de ton camp et finalise ta demande de subsides

On t'invite à déclarer tous les camps (même ceux à l'étranger) car ils sont tous **subsidiab**les.

Une question? secretariat@patro.be

3. MOYENS DE TRANSPORT



VOYAGER AVEC LA TEC

Voyager sur le réseau TEC, c'est gratuit pour les mouvements de jeunesse les week-ends (vendredi compris), les jours fériés et durant les congés scolaires. La carte doit être réactivée chaque année auprès de la Fédération (071/28.69.50).

VOYAGER AVEC LA SNCB

Lorsque tu voyages avec la SNCB, le transport des enfants de moins de 12 ans est gratuit pour autant qu'il y ait un accompagnateur pour 4 enfants. À partir de 15 personnes, la réservation « groupe » est souhaitable. Cette adaptation prévoit que les groupes à partir de 15 personnes bénéficient d'une réduction de 60% par rapport au prix du billet standard. Les enfants de moins de 12 ans voyagent quant à eux au prix de 1€ par trajet.

LOUER UNE CAMIONNETTE

La Fédération possède des avantages pour louer une camionnette chez Europcar. Tu trouveras plus amples informations sur la partie du site www.patro.be > organiser un camp > transports.

4. AIDE LOGISTIQUE ET ALIMENTAIRE



Le Patro se veut ouvert à tous et à toutes. Nous développons des services pour les familles et/ou les patros en difficulté financière. Tu as la possibilité d'avoir des malles pédagogiques et des tentes en prêt ainsi que des vivres offerts pour ton camp.

- **MALLES PÉDAGOGIQUES** : Réserve jusqu'à 3 malles pour ton camp ;
- **TENTES** : Si ta demande de tentes au centre de prêt de Naninnes a été refusée, demande des tentes à prêter pour ton camp à la Fédération ;
- **VIVRES NON PÉRISSABLES** : Obtiens une aide alimentaire pour ton camp afin de diminuer le prix total du camp.

DEMANDE EN LIGNE JUSQU'AU 15 AVRIL :

www.patro.be > Espace patronnés > Organiser un camp > Camp 2024 - Aide logistique et alimentaire

5. PRENDRE UNE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE



UNE ASSURANCE POUR L'ÉQUIPE INTENDANCE

Durant ton camp, tu as sûrement des cuistots présents sur le camp qui ne sont pas affiliés durant l'année. N'oublie pas de les affilier au même titre que les autres membres et de cocher la fonction « intendant ».

Le prix de cette affiliation s'élève à 1/3 de l'affiliation de base. Pour cette année, cela représente la somme de 6,67€.

UNE ASSURANCE POUR LES BÂTIMENTS

L'endroit de camp que tu loues est assuré par l'affiliation de base dans le cas où tu as un contrat de location avec le ou la propriétaire. L'assurance « top habitation » couvre ainsi les incendies, les bris de vitres et d'autres cas. Renseigne-toi sur les conditions !

UNE ASSURANCE POUR LE MATÉRIEL

La Fédération te propose une assurance « tous risques » pour couvrir de manière temporaire un certain type de matériel :

- Du matériel prêté ou mis à disposition des Patros.
- Le matériel audiovisuel (y compris vidéo et appareils photo), informatique, de sonorisation ou autre matériel didactique ; le matériel de camping (tentes et accessoires).

ASSISTANCE VOYAGE À L'ÉTRANGER

La Fédération propose à chaque patro qui organise un camp à l'étranger une assistance médicale allant de 1€ à 2,5€/jour et par personne en fonction du pays dans lequel tu voyages. Renseigne-toi sur les conditions !

Tu trouveras de plus amples informations sur la partie du site www.patro.be > espace patronnés > gérer un patro > assurances.

6. ORGANISATION D'ACTIVITÉS DANS LES BOIS ET FORÊTS



Cette année, la procédure change ! Dorénavant, la Fédération fera directement la demande pour toi auprès du chef de cantonnement de ton endroit de camp grâce à ta déclaration de camp sur monpatro.be.

Prends contact avec le garde forestier avant ton camp afin de reconnaître le terrain, repérer les zones accessibles et t'informer des modalités pratiques (bois pour le feu, les constructions...).

7. SOS CAMP, POUR LES URGENCES PÉDAGOGIQUES ET RELATIONNELLES



Ce numéro peut être utilisé quand la situation est trop délicate pour que ton patro trouve lui-même une solution.

Une permanence téléphonique sera assurée **du lundi 01 juillet au lundi 26 août** (7jours/7, 24h/24).

N'appelle le 112 qu'en cas d'urgence médicale !

8. DÉCLARER UN ACCIDENT



En cas d'accident, il faut faire une déclaration d'accident **dans les 8 jours**.

- 🔗 Connecte-toi sur le site www.monpatro.be
- 🔗 Clique sur l'onglet assurances
- 🔗 Remplis les champs requis et télécharge des documents nécessaires (certificats médicaux, factures, photos...)
- 🔗 Indique l'adresse mail des parents afin qu'ils puissent recevoir les démarches à suivre pour être remboursés des frais liés à l'accident
- 🔗 Clique sur "Envoyer"
- 🔗 Lis l'accusé de réception par mail avec la fiche récapitulative qui décrit la prochaine étape.

9. ENVOYER DES PHOTOS DU CAMP



Pendant le camp, on se crée des tas de souvenirs. Ton patro a peut-être l'habitude de les immortaliser en prenant des photos et des vidéos ?

Si tel est ton cas, n'hésite pas à nous les envoyer par wetransfer via nos réseaux sociaux officiels ou par mail à graphisme@patro.be pour que nous puissions les partager dans diverses communications de la Fédération.



@patrofnp



Le Patro



DEMANDE D'ANALYSE D'EAU (TYPE « O.N.E. »)

Provenant de puits ou de sources

(à compléter en caractères d'imprimerie)

Date de réception DGARNE :
Référence : ONE.... / /

◆ **DEMANDEUR :**

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
N° de téléphone :
E-mail :
Date du camps :

◆ **NOM DU PROPRIETAIRE (ou gestionnaire) ET ADRESSE DU PRELEVEMENT :**

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
N° de téléphone :

◆ **NATURE DU PRELEVEMENT :**

Eau de distribution : * oui/non Si oui, nom du distributeur :
Puits ou captage privé : * oui/non
Indépendamment du puits, l'habitation est raccordée au réseau public de distribution d'eau : * oui/non

NB : Les analyses d'eau de pluie, de rivières et d'étangs ne sont pas réalisées
* Biffer la mention inutile

◆ **REMARQUES EVENTUELLES :**

.....
.....

Pour accord, date et signature du demandeur.

Formulaire à renvoyer, dûment
complété et signé,
au Service Public de Wallonie
D.G.A.R.N.E.-Direction des eaux
souterraines / Contrôle de l'Eau
Avenue Prince de Liège, 15
5100 JAMBES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Monsieur A. ROUELLE au 081 / 33 63 46

